

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT LE RAPPORT DE
L'AUDITEUR GENERAL.**

L'hon. M. FOSTER : Avant de passer à l'ordre du jour, je demanderai à l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) dans quel état sont les derniers volumes du rapport de l'auditeur général.

L'hon. M. FIELDING : Il y a plusieurs jours, j'ai reçu de l'auditeur général une note que j'ai transmise à l'honorable député. Il ne fixait pas de date mais déclarait qu'il faisait diligence. Je n'ai pas eu d'autres nouvelles.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT
CONCERNANT LA NOMINATION D'UN JUGE
A SAINT-HYACINTHE.**

M. BERGERON : Le très honorable premier ministre veut-il dire quand il se propose de nommer un juge à Saint-Hyacinthe, en remplacement de feu M. le juge Madore ?

Sir WILFRID LAURIER : Oui ; je crois que nous le nommerons cette semaine.

DEMANDE D'UN DOCUMENT.

L'hon. M. FOSTER : Est-ce trop exiger que de demander le dépôt du décret en conseil nommant les membres de la commission d'embellissement d'Ottawa.

L'hon. M. FIELDING : Je verrai à ce qu'il soit déposé.

L'hon. M. FOSTER : Dans le rapport de la présente année, bien que la commission ait donné un état des recettes et des dépenses de cette année, elle n'a pas fait connaître le bilan des travaux jusqu'à date. Naturellement, nous obtiendrons ce renseignement en compulsant les rapports antérieurs, mais il serait plus commode de le trouver dans le rapport de l'année courante.

L'hon. M. FIELDING : Je ferai part de cette observation à la commission.

**COMMUNICATIONS TELEGRAPHIQUES
AVEC L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.**

M. HUGHES (King, I.P.-E.) : Je désire demander au ministre intérimaire des Travaux publics s'il peut nous fournir des renseignements au sujet des communications avec l'île du Prince-Edouard par le télégraphe ou le télégraphe sans fil ? Les communications par steamer pourraient devenir irrégulières et je serais bien aise d'obtenir tous les renseignements que le ministre est prêt à nous donner.

L'hon. M. FISHER (ministre intérimaire des Travaux publics) : Il s'échange maintenant des messages entre les navires du département de la Marine et des Pêcheries et la station de télégraphie sans fil de Cap-Bear. Les communications ne sont pas

M. LEMIEUX.

ininterrompues, car les navires ne sont pas toujours dans le port de Pictou, mais dès qu'ils y arrivent, les messages qui se sont accumulés sont transmis. Je puis dire que le ministère se propose d'établir une station permanente du télégraphe Marconi sur la terre ferme, afin d'entretenir des communications télégraphiques constantes et ininterrompues entre l'île et le continent. Les pourparlers à cette fin ont eu lieu avec les représentants de la compagnie Marconi.

M. MARTIN (Queen, I.P.-E.) : Nous avons appris il y a quelques jours que le ministère avait écrit à la compagnie Anglo-Américaine qui est propriétaire du câble sous-marin, mais qu'il n'avait pas reçu de réponse. Il est très étrange qu'il n'ait pas obtenu de réponse au bout de dix à quatorze jours. S'il y a une réponse, nous devrions la connaître ainsi que la communication qui a été adressée à la compagnie. Les déclarations vagues qu'on nous fait sont loin d'être satisfaisantes.

L'hon. M. FISHER (ministre intérimaire des Travaux publics) : Nous avons reçu une réponse de la compagnie. Je ne l'ai pas devant moi et je n'aimerais pas à me fier à ma mémoire. Cependant, je consens volontiers à déposer sur le bureau de la Chambre la lettre et la réponse.

M. R. L. BORDEN : En réponse à une question que je lui ai posée, le ministre a promis de nous dire quel recours il aurait contre la compagnie si elle discontinuait le service.

L'hon. M. FISHER : Je ne suis pas prêt à me prononcer ; il me faudrait consulter les juristes de la couronne, ce que je n'ai pu faire encore. Je crois que c'est là une question très compliquée.

**SUITE DE LA DISCUSSION DU BILL
RELATIF A L'INSPECTION DES CON-
SERVES ALIMENTAIRES.**

La Chambre se forme en comité général et passe à la suite de la discussion du projet de loi (n° 33) déposé par l'hon. M. Fisher, tendant à soumettre à une surveillance et à une inspection plus sévères les conserves alimentaires, les viandes et le poisson.

L'hon. M. FISHER : En reprenant l'étude de ce bill je désire faire observer au comité que nous devrions pouvoir aujourd'hui étudier les articles et les adopter.

Avant d'aller plus loin je dirai à ceux de nos collègues qui ont pris part à la discussion sur ce bill et ont formulé différentes propositions, que par égard pour les opinions qui ont été émises dans cette discussion je désire proposer quelques légères modifications dans le texte du bill. Les honorables membres de la gauche ont vu avec méfiance le pouvoir discrétionnaire que le bill semble conférer au ministre, et c'est pour faire disparaître toute appréhension